



AQDMD

Collectif Québec

Association québécoise pour
le droit de mourir dans la dignité

MOURIR DIGNEMENT

En juillet 2016, un groupe d'amies a vu une des leurs, lourdement handicapée après 20 ans de sclérose en plaques, se voir refuser l'aide médicale à mourir. Elle a fait le choix courageux de jeûner pour mettre fin à ses souffrances, n'ayant ni la force ni le temps de se battre pour faire éliminer les critères de fin de vie et de mort raisonnablement prévisible contenus dans les lois québécoise et canadienne régissant l'aide médicale à mourir. Nous lui avons alors fait la promesse de continuer son combat et avons formé un Collectif Québec pour sensibiliser notre entourage au droit de mourir dans la dignité et militer pour obtenir les modifications législatives requises. D'autres personnes sensibilisées à la cause ou ayant vécu des expériences semblables auprès de proches se sont jointes à notre Collectif.

L'aide médicale à mourir (AMM) est un processus initié par la décision éclairée d'une personne pour obtenir un soin de fin de vie lui permettant une mort digne, sereine, entourée de ses proches. Cette option est un choix personnel, en aucun cas une obligation. L'AMM n'invalide en rien d'autres options, comme celle de bénéficier de soins palliatifs de qualité jusqu'à son décès. Il n'y a pas d'opposition entre ces deux options. Bien au contraire, chacune s'inscrit dans la perspective d'une fin de vie digne, sans souffrance, conforme à ses valeurs.

Le Collectif Québec a fait le choix de s'unir à l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD) qui existe déjà au Québec. La mission de cette Association est précisément d'œuvrer pour assurer que les lois permettent à chaque citoyen de choisir et d'obtenir des soins de fin de vie, dont l'aide médicale à mourir, conformes à sa conception personnelle de dignité. La force de l'AQDMD est celle de ses membres. Plus ils sont nombreux, plus l'Association est représentative et susceptible d'influencer les décideurs.

Nous vous invitons à devenir membres de l'AQDMD. Devenir membre, c'est vouloir se tenir informé sur le droit de mourir dans la dignité, en exprimer la légitimité et en revendiquer la légalité. Devenir membre, c'est signifier son appui à l'avancement des causes défendues et des débats qui les concernent. Devenir membre, c'est aussi s'engager dans une action citoyenne qui permettra de se faire entendre.

Pour en savoir plus ou pour devenir membre, nous vous invitons à consulter le site Internet de l'AQDMD : www.aqdm.org, à poser des questions par courriel à info@aqdm.org ou dans le site internet à FAQ (Foire aux questions), ou à composer le 514-233-7237.

Merci et au plaisir de vous compter éventuellement parmi les membres de l'AQDMD.

Le Collectif Québec/AQDMD : *Lise Binet, Lorraine Cayouette, Maurice Clermont, Diane Desnoyers, Ginette Lacoste, Nicole Lirette, Lisette Paradis.*